



Date de la réunion : 22/03/2022

Représentants Mairie : Mmes Anne Fommarty (Maire Adjointe Affaires scolaires), Marie-Agnès Marquis (Service Affaires scolaires), Valérie Paul (Directrice Enfance, Jeunesse et Sports) et Mme Geneviève Gaillabaud

Participant APELGC : Mme Catherine Chin

1/ Allègement du protocole sanitaire

- Impact sur l'organisation des centres de loisirs et garderie, et les activités proposées
- Impact sur l'organisation de la restauration scolaire

Actuellement, nous sommes au niveau 1 pour le protocole sanitaire.

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauges à 50 % • Hybridation au lycée avec jauges à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter du collège (voir encadré ci-dessous pour les règles applicables à compter du 14 mars 2022) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque en intérieur et en extérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque en intérieur et en extérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
<p>Depuis le 14 mars, le protocole de NIVEAU 1 s'applique dans les écoles du primaire ainsi que dans les collèges et lycées. Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée pour l'ensemble des personnels ainsi que pour les collégiens et lycéens.</p>				
<p>Protocole de contact-tracing</p> <p>Les élèves identifiés cas contacts poursuivent les apprentissages en présence et réalisent un autotest à 3 jours que soit leur âge ou leur statut vaccinal.</p> <p>Les personnels identifiés cas contacts poursuivent leurs activités en présence et réalisent un autotest à 3 jours que soit leur statut vaccinal.</p> <p>Pour tous les cas contacts (à partir du CP pour les élèves), le port du masque est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.</p>				
<p>EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS</p> <p>Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports - 17 mars 2022</p>				

Par conséquent, le brassage est possible par niveau.

Mais pour le moment, pas de changement d'organisation.

Attente des vacances de printemps pour décider si allègement de l'organisation mais cela dépendra de l'évolution de la situation sanitaire.



Pas de piscine pour les GS en maternelle cette année. Priorité pour les CP et les CE1 en ce moment. L'année prochaine, la piscine sera priorisée pour la maternelle.

2/ Guichet numérique

- Justification d'une absence

Pour justifier une absence lorsque notre enfant est malade, il est actuellement nécessaire de fournir un certificat médical pour être remboursé des prestations réservées. Il arrive parfois qu'un médecin ne souhaite pas fournir un certificat médical parce que l'enfant n'a pas une maladie contagieuse. Par quel autre moyen peut-on justifier l'absence si le médecin ne veut pas nous fournir un certificat médical ? (Apparemment, ce n'est pas une obligation pour lui de le faire)

La Mairie a des comptes à rendre au trésorier principal. Il est donc obligatoire de fournir un certificat médical pour justifier l'absence d'un enfant. Une absence ne peut pas être pour convenance personnelle. Dans toutes les communes qui pratiquent les réservations, il est toujours demandé un certificat médical pour justifier une absence.

- Réservations activités périscolaires

Le délai d'annulation abaissé à 24h est très apprécié des parents. L'application mobile est très pratique également.

3/ Points divers

- Effectif prévisionnel rentrée 2022

197 enfants prévisionnels
78 GS qui vont partir en élémentaire
69 entrées en PS
= écart d'environ 10 enfants.

Cela donnera donc 8 classes avec une moyenne de 24,6 enfants par classe.

Les effectifs en diminution pourraient avoir pour conséquence une fermeture de classe mais pour l'instant, rien n'est encore décidé. La décision sera prise par la DASEN courant juin.

- Avez-vous pu organiser cette année les PPMS / exercices d'incendie ? Si oui, sur quels temps périscolaire ?

Il n'a pas été possible d'organiser des PPMS compte tenu du protocole sanitaire pour le moment. L'organisation des exercices d'incendie les mercredis est possible mais cela n'a pas encore été organisé.